L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 20 JUIN 1878.

Electeurs Attention !

Règlements du comité de paroisse.

Des élections primaires du parti démocrate-conservateur, seront tenues le samedi 29 juin, dans chacun des wards de la ville, pour le choix des délégués qui composeront la convention de paroisse. On sait que cette convention sera chargée de choisir les candidats aux différentes fonctions, notamment celles de maire, d'administrateur, de représentants, etc. Les mêmes délégués participeront au choix des candidats au Congrès des deux premiers districts congressionnels.

On voit que le choix des candidats pour les fonctions les plus importantes dépendront de la composition de la convention de paroisse. Nous ne saurions donc trop engager tous les bons citoyens à se conformer aux conditions exigées pour être admis à voter aux élections primaires du 29 juin, et à s'entendre pour le choix de bons délégués favorables à la cause des réformes et de l'économie.

Nous publions ci-dessous les règlements adoptés par le comité de paroisse dans sa séance du 22 afin que les électeurs puissent les consulter.

RÈGLEMENT I.

Les officiers de chaque club central de ward devront être : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, deux délégués au comité de paroisse et tels autres officiers que les différents clubs jugeront nécessaires.

Les officiers devront être élus par les électeurs démocrates et conservateurs de chaque ward, à une élection qui devra avoir lieu en vertu des règlements ci-dessous prescrits.

RÈGLEMENT II.

Il devra y avoir un enregistrement et une révision de l'enregistrement des votants du parti démocrate-conservateur de la paroisse d'Orléans, dans différents wards, vingt cinq jours avant ladite élection.

RÈGLEMENT III.

Les électeurs de chacun des wards de la ville de la Nlle-Orléans étant membres du parti démocrate-conservateur, devront être convoqués à chaque club central de ward trente jours avant ladite élection, par chacun des présidents, par avis qui devra être publié, dans un ou plusieurs journaux quotidiens de la paroisse, durant au moins trois jours avant ladite élection. A ces assemblées chaque président de club central de ward devra désigner deux commissaires, un juge d'enregistrement et d'élection et donner aux différentes factions du ward une représentation équitable; à cet effet, le président devra pouvoir augmenter le nombre des commissaires. Tous les juges, commissaires et *canvassers* (inspecteurs) devront être choisis par le président, parmi ceux dont les noms lui seront transmis par les différentes factions.

Il sera du devoir des commissaires de délivrer, à chaque électeur enregistré, un certificat d'enregistrement—certificat qui devra porter les signatures d'au moins deux commissaires d'enregistrement, être contresigné par le juge d'enregistrement et d'élection et qui donnera audit électeur le droit de voter à toutes les élections primaires.

Immédiatement après la clôture de l'enregistrement, les livres d'enregistrement de chacun des wards devront être remis à un comité d'inspecteurs désignés par les présidents des clubs centraux de ward, de la manière ci-dessus indiquée. Ce comité devra revoir, avec soin, ledit enregistrement et pourra, par le vote d'une majorité des membres de tout le comité, effacer des livres les noms qui n'auront pas du y être inscrits. Il devra transmettre ces noms à chaque club central, à une assemblée qui devra avoir lieu trois jours avant la date de ladite élection. Aucun de ceux dont les noms auront été effacés des livres d'enregistrement ne pourra voter à une élection primaire quelconque, à moins de preuve d'erreur ou par un vote de la majorité des membres présents à l'assemblée de chacun des clubs centraux.

RÈGLEMENT IV.

Dans tous les cas où un club central, par une majorité des membres présents, décidera que deux ou plus de deux boîtes à scrutin sont nécessaires à ladite élection primaire, le président devra désigner, pour chaque boîte, deux commissaires qui devront agir avec le juge. Les électeurs devront alors voter numériquement et à un seul endroit—poll.

RÈGLEMENT V.

Si le président d'un club central néglige ou refusait d'exécuter les règlements établis, il sera du devoir du comité de paroisse de désigner les commissaires, le juge d'enregistrement et d'élection et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ces règlements.

RÈGLEMENT VI.

Il sera du devoir des commissaires et du juge de certifier le résultat de l'élection et de transmettre ce certificat, le premier lundi qui suivra l'élection, au président des clubs centraux. Le dit certificat devra être endossé par le président et envoyé au comité de paroisse. Une majorité des commissaires et le juge devront décider toutes les questions qui pourront surgir à l'élection. Ils devront être guidés par les règlements établis.

RÈGLEMENT VII.

Personne ne pourra voter à une élection primaire quelconque à moins qu'il ne soit inscrit sur les livres d'enregistrement d'Etat de 1878 et ne soit membre du parti démocrate conservateur. Les *polls* devront être ouverts de six heures du matin à 8 heures du soir.

RÈGLEMENT VIII.

Dans les wards où il n'y aura qu'une seule liste de candidats aux places d'officiers du club central et où une élection locale pourra avoir lieu à une assemblée générale *mass assembly*—ces règlements pourront être suspendus.

En addition aux règlements qui précèdent, voici le texte d'une résolution adoptée :

Résolu que les clubs centraux des divers wards désigneront l'endroit où l'élection des officiers des clubs et l'organisation des dits clubs auront lieu par vote; que toute élection tenue à un endroit autre que celui qu'aura choisi le club central sera nulle.

Circulaire adressée aux Clubs de Wards.

Comité de Paroisse.
Parti Démocrate Conservateur,
Nlle Orléans, 23 mai 1878.
Aux Présidents des Clubs centraux de Wards

Conformément aux règlements adoptés par ce comité, les instructions suivantes sont publiées pour vous servir de guide. Vous réunirez vos clubs respectifs le samedi 1er juin 1878, et à cette réunion, vous nommerez conformément aux règlements, un juge d'enregistrement et d'élection et des commissaires d'enregistrement en nombre tel que vous le jugerez nécessaire.

Le lundi 3 juin, vous ferez ouvrir les livres d'enregistrement dans vos wards respectifs et vous chargerez vos commissaires de changer le lieu du bureau d'enregistrement, tous les trois jours, de façon à fournir à chaque électeur de votre ward toutes les facilités de s'enregistrer. Vous ferez clore les livres d'enregistrement le jeudi 20 juin 1878, époque à laquelle les registres seront remis à un comité d'inspecteurs, dont les devoirs sont prescrits par le règlement III.

Le mercredi 26 juin 1878, vous réunirez vos clubs dans le but d'entendre le rapport du comité des inspecteurs.

Vous fournirez au juge d'enregistrement et d'élection et au comité d'inspecteurs une copie des règlements.

HENRY C. BROWN,
Président du Comité de Paroisse.
A. J. KELLY,
Assistant-Secrétaire.

State National Bank.

Nouvelle Orléans 11 juin 1878.

Avis est donné que le capital de cette banque, lequel était de HUIT CENT CINQUANTE MILLE PIASTRES a été réduit, par un vote des actionnaires le 22 mai 1878, à QUATRE CENT VINGT-CINQ MILLE PIASTRES et que cette réduction a été approuvée par le contrôleur du currency.

Tous les certificats d'actions sont, par le présent avis, rappelés; ils seront remplacés par de nouveaux certificats dans la proportion d'une action du capital réduit pour deux actions de l'ancien capital. Tous les dividendes provenant de bénéfices ainsi que les dividendes résultant de la réduction du capital ne seront calculés que sur le nouveau capital ou capital réduit

CHAS. L. C. DUPUY
Caissier.

13 juin—2sem.

OFFICIEL.

Comité Central de l'Etat.

Salle du Comité Central de l'Etat.
Parti démocrate conservateur de l'Etat.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1878.

Le comité s'est réuni aujourd'hui, à sept heures et demie du soir, conformément à l'appel. Le col. I. W. Patton occupait le fauteuil du président et un quorum était présent.

Les résolutions suivantes ont été lues et adoptées :

Il est résolu que la convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu le premier lundi d'août 1878.

Il est résolu qu'une convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu, à Baton-Rouge, à l'effet de désigner un candidat aux fonctions de Trésorier d'Etat et de représentants, au Congrès, des différents districts congressionnels de l'Etat.

Il est résolu que la représentation, à la convention, sera d'un délégué par chaque deux cents votes donnés, en 1876, au candidat démocrate conservateur aux fonctions de gouverneur, et d'un délégué par chaque nombre qui sera au-dessous de 200 et excédera 100.

Il est résolu que des dissensions ayant existé, dans certaines paroisses, à la dernière campagne,—dissensions à la suite desquelles des factions ont désigné deux listes de candidat—ce qui a fait perdre au parti démocrate conservateur plusieurs membres de la Législature; ces dissensions, si elles continuent, devant être un danger imminent pour les candidatures de démocrates dans certaines localités—le Président du Comité Central de l'Etat est autorisé à appeler une convention et prendre toutes les dispositions nécessaires en vue des élections primaires dans une paroisse quelconque, dans un ward quelconque de la Nouvelle-Orléans, où des factions refuseront de s'unir dans une convention, dans les quarante jours qui suivront la réunion de la convention d'Etat.

Sur motion, le comité s'est ensuite ajourné.

PHILIPPE POWER JR,
secrétaire.

P. J. SULLIVAN,
sous-secrétaire.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1 Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2 Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3 L'Athénée décernera deux prix : le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4 La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5 Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le *recto* des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6 Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7 La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8 Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, *mais* portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, *dans* laquelle l'auteur aura écrit son *nom* et son adresse.

9 Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10 Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11 Le sujet est laissé au choix; le prochain concours est le suivant, il devra être traité en prose.

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

*Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE,	O. CARRIÈRE,
MERCIER,	S. MARTIN, D. M. P.,
FÉLIX LIMET,	ALFRED MERCIER,
RAOUL JUMONVILLE.	

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés :

1 A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants : Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie);

2 A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants : Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie), de Guadur (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Mascate (Arabie) et de Zanzibar; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Laboan, de Hong Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

AUX IMPRIMEURS.

Nous avons constamment dans nos ateliers le plus fort stock de caractères d'imprimerie qui se trouve en Amérique. Nous vendons, au comptant, et nous livrons la quantité de caractères que l'on désire.

Nous tenons également tous les genres de nouveaux matériaux d'imprimerie.

Les ordres que l'on voudra bien nous adresser par l'entremise de nos agents MM. E. C. PALMER & CO. de la Nouvelle-Orléans, seront promptement exécutés.

GEO. BRUCE'S SON & CO.,
No. 13 Chambers street,
New York.

N. B.—Les caractères employés par l'*Abeille* sont le Brevier (petit texte) No. 13 et la Nonpareille No. 13, de Bruce, avec les chiffres de nouveau genre connus sous le nom de "Patent figures and fractions." 24 mars—2mois

GALERIE DES ARTS DE LILIENTHAL,

121......RUE DU CANAL......121
(Batisse Touro.)

Une jolie photographie artistique et durable ne peut se faire que par le PROCÉDÉ CARBON DE LAMBERT, procédé dont j'ai la PATENTE EXCLUSIVE pour les Etats de la Louisiane et du Mississipi.

Le public est invité à venir examiner les photographies faites d'après ce procédé.
22déc—Dim.MarJ

AVIS.

P. CASAUBIEILH,

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient de faire l'ouverture, au No 55 de la rue Ste Anne, du magasin de vêtements confectionnés, de gros et de détail, attenant à son magasin populaire de chaussures connu sous le nom de l'**Enseigne du Pauvre Diable**, coin Ste Anne et Royale. Les habitants de la campagne sont respectueusement invités à l'honorer de leurs visites; ils y trouveront du linge de travail à des prix défiant toute concurrence. Vêtements faits sur commande en toutes quantités. Coupe élégante garantie.

3mai—2m—D MarJ

SPECTACLES, BALS &c.

TROISIEME Grande Fête Champêtre

DONNÉE PAR LA

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice,

(Casernes et Versailles)

AU MAGNOLIA GROVE,

Dans les Casernes des Etats-Unis (U. S. Barracks) coin Levée et Deléry,

DIMANCHE, 30 JUIN 1878.

Prix du billet - - - - - - - 50 sous

Dames et enfants, gratis.

Le tirage de la Tombola pour les prix suivants aura lieu le soir de la fête.

1er prix—Une parure en or pour dame.
2e " —Un médaillon en or.
3e " —Une canne fantaisie.
4e " —Un gobelet en argent.
5e " —Une caisse vin (Château-Margaux).

Une magnifique garniture de toilette, montée en argent, sera donnée par le comité à la dame ou demoiselle qui aura vendu le plus de cartes.

Ces prix sont en exhibition chez M. J. C. Meyer, bijoutier, No 321 rue Vieille Levée.

On peut obtenir des invitations pour dames en s'adressant à Mr P. V. Relimpio, No 7 rue des Français, ou No 103 rue Marigny; Mr F. Duffoche, près des Abattoirs; Mr D. Boireau, coin Levée et Tricou; Mr Jacob Alt, coin Dauphine et Pologne; Mr Victor Provensal, No 87 rue Elmire; Mr A. Dazet, No 211 rue Decatur; Mr F. Brunet, No 251 rue Decatur; Mr Romain Sénac, coin Conti et Bourgogne, ou 28 marché français.

Aucune dame ne sera admise sans une carte d'invitation.

Le programme des courses et autres amusements sera publié sous peu.

Le privilège de tenir le restaurant, les buvettes, etc., sera vendu, sur les lieux, le **dimanche, 23 juin, à 3 heures P. M.**

N. B.—Les billets qui ne seront pas remis au Comité avant ou le jour même de la fête seront considérés comme vendus.
9juin—DetJ au 23 et 30

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1878, y compris les primes non-expirées de l'année précédente—		
Sur risques de feu		$334,652 72
Sur risques de mer		20,648 79
Sur risques de rivières		24,051 91
Total des primes		$379,353 42
En moins, primes non expirées		117,841 00
Montant net des primes le 31 mai 1878		$261,512 42
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$55 437 89	
Sur risques de mer	13 465 68	
Sur risques de rivières	10,264 92	
Taxes, dépenses et intérêt payés	35 317 52	
Re-assurances et primes remboursées	18 313 67	132 799 68
Bénéfices		$128 712 74

L'actif de la compagnie est comme suit

Propriétés foncières	$296 054 86
Bons de la ville et bons hypothécaires	65 100 53
Actions de banques, des Water Works et autres actions	196 376 40
Billets garantis par hypothèques	186 501 65
Billets reposant sur nantissement	69 870 63
Effets à recevoir	81 811 67
Primes en voie de recouvrement	42 467 11
Agricultural Fair Association	2 000 00
Scrips de la ville	5 879 39
En caisse	81 551 35
	$1 077 613 59

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY
Président.

G. W. NOTT Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.
Signé, sous serment, par devant moi ce 10 juin 1878.

JAMES FAHEY
Notaire.

Le 10 juin 1878 à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent, comptant sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1878, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires un dividende d'intérêt de cinq pour cent sur leurs actions.

Directeurs :

P. MASPERO,	EDWARD TOBY
JOHN GEDDES	P. FATIO
P. FOURCHY	M. W. SMITH
J. J. FERNANDEZ	D. A. CHAFFRAIX
JNO E. LALLANDE	CHS LAFITTE
A. A. LELONG	

11 juin

Maximilian Herrmann

Hong Kong Tea Co.,

BATISSE HONG KONG,

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Cette compagnie importe et vend du THÉ.

ELLE VEND DU

CAFÉ GRILLÉ,

Au No 89 de la rue du Canal,
Après l'encoignure Chartres.

Au No 179 de la rue Poydras, Après l'encoignure Carondelet.
Au No 379 1/2 de la rue Dryades, Au dessus de la rue Erato;

Au No 227 de la rue Vieille-Levée,

EN FACE DU BAZAAR MARKET.

(Marché Français.)

Achetez nos CAFÉS GRILLÉS !

Cafés que nous grillons de la véritable manière arabe et que nous vendons **30 sous.**

2 livres de CHOCOLAT pour **45 sous.**

Le THÉ de $1.20 se vend, aujourd'hui, **75 sous.** 30mai—MaJ.S.—1an

Malakoff Bitters,

FATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,

Seul Propriétaire et Fabricant

96............RUE CONTI............96

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif;—c'est aussi un dépuratif excellent.

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, le tour représenté plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

SPECTACLES, BALS, &c.

C. B. A.

NEUVIÈME FÊTE ANNUELLE

DU 4 JUILLET,

—DONNÉE PAR—

La Société de Bienfaisance des Commis,

AUX FAIR GROUNDS.

Il y aura, à cette fête :

Le plus grand feu d'artifice qu'on ait jamais vu à la Nlle-Orléans; un grand nombre de

Jeux en plein champ; Des danses dans les deux bâtisses.

On peut adresser à l'un des membres de la Société les demandes d'invitations pour dames.

Prix du billet .... Cinquante sous.

9juin—9tD, Mer et Vau4juil

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 19 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

F. Gonthier.

MARCHAND—TAILLEUR

—ET—

Importateur de Draps français, de Casimirs, etc.,

Vient de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 155 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus vastes et des plus variées, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

18 nov—1 an.

A. BONNET. WM FRANTZ. H. OPITZ

A. BONNET & CIE.,

65............RUE ROYALE............65

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût **choisies** spécialement et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits.—

Les prix des commandes et des réparations de tous genres, ont été également réduits de 25 o/o

MM. Frantz, Opitz et Krebs—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.

Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.

1er sept—1 an—DMJ.

FOURNEAU

ROBERT E. LEE.

Ce FOURNEAU DE CUISINE VIENT D'Être mis sur le marché de la Nlle Orléans. Il est fait en Géorgie et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. L'assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Le soussigné l'offre en outre à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,

Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur.

Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine, et pompes

90............**rue Baronne**............90

Entre les rues Union et Perdido,
1er mai—1an NLLE ORLEANS LNE

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Diocèse de la Nouvelle-Orléans.

Emprunt de 250,000 Piastres,

SOIT 1,250,000 FRANCS.

Autorisé par le Saint Siège le 8 Novembre 1877, et voté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine du Diocèse de la Nouvelle-Orléans, dans sa séance du 11 Janvier 1878.

Emission de 2910 Obligations Hypothécaires divisées en quatre séries comme suit :

Série A—10 Obligations de chacune $1000 ou Fr. 5000.
Série B—100 Obligations de chacune $200 ou Fr. 1000.
Série C—1000 Obligations de chacune $100 ou Fr. 500.
Série D—1800 Obligations de chacune $50 ou Fr. 250.

Les dites obligations, datées en cette ville du 26 Janvier 1878, signées du Président du Conseil, du Secrétaire, et munies du sceau de la Société, sont payables au Porteur par le Notaire Dr. ARMAS. Elles portent un intérêt annuel de cinq pour cent net d'impôt, payable à la maison du capital payable par semestre, c'est à dire pour les annexes le 1er Juillet et le 1er Janvier.

Le capital sera remboursable en un espace de vingt ans tirées par voie de tirage au sort, annuel, à partir du 1er Janvier 1882.

L'intérêt et l'amortissement payables à la Nouvelle-Orléans, à New York, à Rome, à Paris et dans plusieurs autres villes des Etats-Unis et de l'étranger.

La souscription est ouverte à la Nouvelle-Orléans :

Au Secrétariat de l'Archevêché
A la Maison A. Carrière & Sons
A la Banque de Pierre
A la Compagnie d'Assurance Hibernia.
A Rome et à Paris.

BUT DE L'EMPRUNT.

Pendant la crise qu'a subie le pays de successions et qu'a subie lourdement pesé sur la Louisiane, l'Administration Diocésaine a assumé un passif qu'elle est résolue d'éteindre. Déjà une amélioration considérable s'est produite depuis un an dans la situation financière du Diocèse. Cette amélioration ne fera que s'accroître à mesure que l'administration obtiendra la réduction des taux d'intérêt qu'elle sert à ses créanciers. Le taux conventionnel en Louisiane est trop élevé pour une société religieuse dont les ressources, pour être certaines, doivent être limitées. Elle ne peut chercher aucun profit éventuel dans des entreprises aléatoires ou dans des spéculations incompatibles avec sa mission de bienfaisance et de charité. Ce n'est donc point pour créer de nouvelles dettes que le présent emprunt est négocié; c'est pour unifier et consolider les dettes antérieures, et en procurer, sans effort, l'amortissement graduel et régulier par le moyen des revenus ordinaires du Diocèse, et sans compromettre ses biens, quoiqu'en les affectant. Tel est le plan formellement approuvé par Sa Sainteté Pie IX et adopté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine de la Nouvelle-Orléans.

GARANTIES.

Le Diocèse de la Nouvelle-Orléans forme une société incorporée selon les lois de l'Etat, sous le nom de EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE DU DIOCÈSE DE LA NOUVELLE ORLÉANS. Cette société offre aux prêteurs une garantie matérielle et une garantie morale.

Comme corporation légalement instituée, elle jouit de tous les droits et privilèges attachés à la personne civile. Elle peut, aux termes de sa charte, s'obliger, acquérir, emprunter, engager, aliéner, hypothéquer ses biens, meubles et immeubles. Dans sa séance en date du 11 Janvier 1878, le Conseil de ladite société a, pour les causes énoncées plus haut, décidé à l'unanimité d'émettre un emprunt unique de $250,000 au taux d'intérêt de cinq pour cent, garanti par une hypothèque spéciale sur tous les biens aliénables du Diocèse. Ce qui a été effectué par acte passé le 26 janvier 1878, devant Me Octave De Armas, notaire public à la Nouvelle-Orléans, et par les inscriptions prises dans les différents ressorts où les biens sont situés, ainsi qu'il en conste par les certificats délivrés au même notaire.

Ampliation de toutes les pièces relatives au dit emprunt est déposée chez Me ———— notaire public, à Paris.

Comme société religieuse, la dite corporation engage son honneur, sa bonne foi, son avenir. Elle est appelée à traverser toutes les crises sociales et à leur survivre. Elle puise sa vitalité à la racine même d'une institution qui a défié les siècles, l'Eglise Catholique Romaine. Elle relève immédiatement du Saint-Siège auquel elle présentera, chaque année, un compte rendu fidèle de la situation.

NATURE DES BIENS OFFERTS EN GARANTIE.

D'après la situation officielle remise dernièrement au Saint-Siège, les biens ecclésiastiques de ce diocèse se divisent en

Propriétés indépendantes ou inaliénables, évaluées à environ .... $1,020,000 — (5,100,000 francs).

Propriétés aliénables, évaluées au minimum à environ .... $1,080,000—(5,400,000 francs.)

Dans ces dernières, qui seules sont frappées par l'hypothèque, figurent, pour une valeur double de l'emprunt négocié, nombre de maisons, de terrains, de champs et d'autres propriétés d'un excellent rapport et étrangères au service du culte.

SERVICE DES INTÉRÊTS—AMORTISSEMENT.

Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de la Corporation a constaté qu'en dehors des recettes usuelles irrégulières, les revenus annuels assurés du Diocèse, défalcation faite de tous les frais d'administration, laissent un excédant de $30,000 (150,000 francs) disponible semi-annuellement; et il a statué :

1° Que pour le service ponctuel des intérêts, une somme de $12,500 (62,500 francs) sera, à partir du 1er janvier 1878, et annuellement dans la suite, prélevée, appropriée et déposée en banque, à crédit des obligations, objet du présent emprunt;

2° Que pareille somme de $12,500 (62,500 francs) sera, annuellement aussi, à dater du 1er janvier 1882, prélevée, appropriée et déposée en banque pour être appliquée à l'amortissement graduel de la dette, et, d'année en année, jusqu'à son entière extinction ;

3° Que dans aucun cas et sous aucun prétexte les sommes prélevées, appropriées et déposées, comme il vient d'être dit, ne seront détournées de leur destination.

RÉSUMÉ.

Il ressort de tout ce qui précède :

Que l'emprunt est négocié pour éteindre tous comptes antérieurs;

Qu'il représente le passif de la Société Catholique Romaine dont il unifie et consolide la dette et en réduit les intérêts ;

Qu'il est contracté par une société stable, et autorisé par le Saint-Siège ;

Qu'il est garanti par une hypothèque spéciale sur des biens dont la valeur est environ cinq fois supérieure ;

Que le service des intérêts et l'amortissement du capital sont matériellement assurés.

Les obligations hypothécaires du Diocèse de la Nouvelle-Orléans constituent, en conséquence, un titre de premier ordre, offrant la même sécurité que les valeurs les plus recherchées par les capitalistes.

Nouvelle-Orléans, le 1er mars 1878.

† N. J. PERCHÉ,
Archevêque.

MILLET, V. G.,
Administrateur des Finances.
28avril—2m—DMarJ

MAGASIN DE MUSIQUE DE GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE

PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,

PIANOS DONT PLUS DE 67,000

ont été faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre clairement LA POPULARITE DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de l'agence GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations.

GRUNEWALD est également agent général pour la vente des PIANOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS", qui excellent TOUS LES AUTRES; pour la vente des pianos si recherchés, de KNABE, HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant.

ORGUES des meilleures maisons — Importation, tout ce qui se rattache à la musique

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

S'adresser à

Louis Grunewald,

Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

PHILIP WERLEIN,

No. 135, RUE DU CANAL.

Le plus grand magasin de Pianos et de Musique dans le Sud,
M. WERLEIN offre un assortiment de plus de

200 PIANOS ET ORGUES

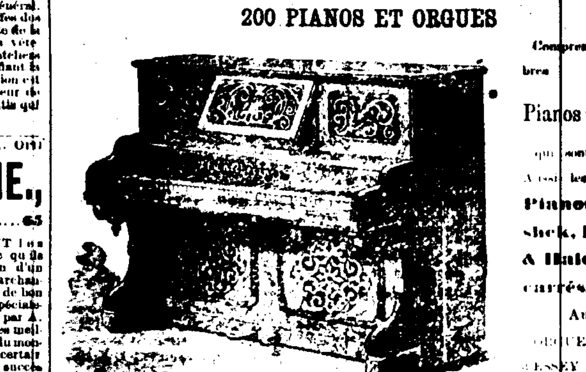

Comprenant les célèbres

Pianos Chickering

qui sont sans rivaux.

Aussi les excellents **Pianos Mathushek, Hardman & Hale, droits et carrés.**

Aussi les ORGUES renommées ESSEY & MASON & HAMLIN.

Aux prix les plus bas et aux conditions les plus avantageuses qui aient jamais été offertes.

PIANOS NEUFS pour $200 et au-dessus, pleinement garantis.
PIANOS D'OCCASION en excellent état pour $25 et au-dessus.
ORGUES NOUVELLES pour $50 et au-dessus.

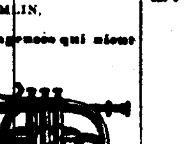

☞ Réparation, accord, loyer et échange de pianos aux conditions les plus raisonnables.
☞ Importation directe de musique, d'instruments de musique, etc.

19 mai—

PHARMACIE DUCONGE,

39............RUE DE CHARTRES............39
NOUVELLE-ORLÉANS.

A. CARROUCHÉ,

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES PRODUITS CHIMIQUES PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qui a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouche reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque sur l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge. Agence pour la vente du **Willon's Dysentery Remedy.** 1er sept. — 1 an.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE,

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du TEXAS COTTON WORM DESTROYER. Propriétaire des célèbres Bitters Peychaud
17 mai 78.—1 an. **58 rue de Chartres et 38 rue Bienville, Nlle-Orléans, L**

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 94 RUE ROYALE

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Consul,
7 mai☞ ACHILLE DU COURTHIAL.

PEOPLE'S LOAN OFFICE,

(Bureau de prêts en gages)

Coin des rues Royale et Conti.

ARGENT A PRÊTER

SUR LES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS

Aux taux les plus réduits en ville.
Vente toutes sortes d'objets non rachetés à vendre

A TRÈS BAS PRIX

17 jan—6m

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17............RUE BARONNE............17

ENTRE CANAL ET COMMUNE.

Près de la SALLE GRUNEWALD.
20 jan—1an

P. E. SARRAZIN,

Agent pour les célèbres

Cigarettes de Périque, Périque EN CAROTTES,

De A. Ricaud, Convent P. O., St James.

Dépôts :
53 Gravier,
279 Decatur, New Orleans.
15 mars—3m—D Mer V

H. CASSIDY. J. F. HOGAN.

H. CASSIDY & Co.

(Maison établie en 1836.)

Au No 95 de la rue du Camp,

Nlle Orléans.

Voiliers et agents pour la vente de ducks en coton — marchands, en gros et en détail, de—
Etoffes unies et fantaisie, à raies, pour tentes,

—Fabricants de—

Tentes, Prélats, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie.
Etoffes à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de fabriques,
Sacs à grains, café, riz, laine, de toute espèce, sacs à "groceries" aux prix du Nord.
22 mars—6m.

ANT. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.

E. A. PEYROUX

NOTAIRE PUBLIC.

82........Passage de la Bourse........82

Les plus grands soins apportés aux examens de titres et aux procurations françaises. Je me charge également de procurer des passe-ports avec promptitude. 27 oct—1an

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DÉPART. M. RIVERA,

BIJOUTIER,

ENCOIGNURE ST-PIERRE ET ROYALE,

Offre à vendre un bel assortiment de BIJOUTERIE, tels que :

MONTRES en or et en argent.
BAGUES et BOUCLES D'OREILLES en diamant.
OPERA CHAINES.
CHAINES DE MONTRES pour hommes.
CHAINES DE COU avec croix et médaillons.
Un lot de BAGUES unies et avec pierres.
BROCHES à verres pour portrait.
BROCHES EN OR, différents modèles.
Un lot de PARURES en or.
Un lot de BRACELETS assortis.
Un grand assortiment de BOUCLES D'OREILLES pour dames et enfants.
Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR DEUIL.
BOUTONS DE DEVANT de chemises.
BOUTONS DE MANCHES.
DÉS en or et en argent.
Un lot d'ARGENTERIE.
Un grand assortiment de CORAIL.
Un lot de PENDULES en tout genre.
Le tout sera vendu à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.
Celui qui voudra continuer le même genre d'affaires, obtiendra des conditions libérales en s'adressant au magasin.
Grand assortiment de CORAIL ELECTRIQUE pour les migraines, reçu nouvellement.
27déc—6mDMarJ

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION

—DU—

NORTHWESTERN

NATIONAL INSURANCE CO.

DE MILWAUKEE.

1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE, $600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5 s de 1881	$110,000 00	$115,775 00
U. S. Registered 6 s de 1881	70,000 00	74,850 00
U. S. Registered 5-20 s de 1867	17,000 00	17,913 00
U. S. Registered 5-20 s de 1865	25,000 00	25,687 00
U. S. Registered Currency 6 s	100,000 00	120,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y P. du div. 8 s	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y. Chi. div. 7 s	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8 s	20,000 00	10,000 00
Milwaukee water bonds, 7 s	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, première hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent		151,000 00
(Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires).		
Primes en voie de recouvrement		23,618 01
Intérêt non encore dû		2,453 32
Effets à recevoir		631 50
Toutes les autres garanties et sauvetages		2,884 11
En caisse et en banques		86,183 40
		$853,395 35

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17,045 2
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,720 85
Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York	150,317 59
Surplus net	81,311 66
	$853,395 35

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice Président.
JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.

JOHN B. LAFITTE & CO.,

Au No. 184 de la rue Gravier.

Je crois le tableau qui précède exact.
JAS. A. LAFITTE.

Signé, sous serment, par devant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte, de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.
N. B. TRIST, Notaire.
Nlle-Orléans, 22 mai 1878. 4avril—3m

PROCESSIONS !

B. NONNON,

Costumier de l'Opéra de Paris, (France) Fournisseur des processions carnavalesques des Etats-Unis,
Fournisseur de S. M. le Roi des Pays-Bas,
Fournisseur de S. M. l'Ex-Reine d'Espagne,

A l'honneur de prévenir messieurs les présidents et membres des comités des Processions Carnavalesques qu'il sera à la Nouvelle-Orléans le 25 mai 1878, et se tiendra à la disposition de ces Messieurs.

LUI ÉCRIRE,
RESTAURANT ANTOINE,
65 Rue St. Louis, Nouvelle-Orléans.
15 mai—1m—JD

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS,

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux magasins bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,
18 juil 77—1 an. Nlle Orléans.

Avis aux Contribuables.

Le soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il règlera également toutes les licences de l'Etat à un escompte libéral. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR,
Passage de la Bourse.

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION !

—

PAS D'ESCOMPTE !

—

Pas d'ajournement !

—

Tous les lots payés en plein !

—

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE !

—

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 9 JUILLET 1878

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE 6.

GROS LOT : $30,000,

1857 LOTS !

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400 !

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 9 JUILLET 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution !

Distribution Extraordinaire !

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du

9 JUILLET 1878.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

—

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Président.

Nouvelle-Orléans, Lne

—

Toute lettre sans réponse signifie un refus.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY & SON

Porcelaine, faïence, verrerie, plaqué.

Par D. E. MORPHY & SON, D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, LUNDI 24 juin 1878, à 10 heures et demie du matin au magasin de Mr. C. T. Gauche, No. 31 de la rue Natchez—

Tous les articles de prix formant le stock.
Conditions—Comptant. 16 juin

PAR NASH & HODGSON.

VENTE POSITIVE.

Du consentement des parties. La jolie résidence cottage No 258 de la rue Prieur. Vente à l'encan, à longs termes.

Par NASH & HODGSON.—W. I. Hodgson, encanteur. — Bureaux, No 13 de la rue Carondelet. — Le SAMEDI, 22 juin 1878, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu—

Un terrain de prix — avec toutes les améliorations qui s'y trouvent — situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Johnson et Prieur. Le dit terrain est désigné par le No 11, il a 33 pieds de face à la rue Prieur sur une profondeur d'environ 120 pieds—le tout plus ou moins—d'après le plan qu'on peut voir à l'endroit ou la vente doit avoir lieu. Les améliorations comprennent une jolie résidence cottage, en bois, couverte en ardoises, ayant 4 ou 5 chambres, dépendances, cave, etc.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, huit pour cent d'intérêt et toutes les clauses habituelles. On exigera un dépôt de 10 pour cent, comptant, au moment de l'adjudication.

L'acte de vente, y compris les taxes dues en 1879, pardevant ———— notaire, aux frais de l'acquéreur. 16 juin

PAR ALBERT PAUL.

VENTE POSITIVE

D'une agréable résidence, rue Galvez, entre Douane et Bienville.

Par ALBERT PAUL, encanteur—Bureau 38 Passage de la Bourse—SAMEDI le 22 juin 1878, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue Royale, entre Douane et Canal—

Une bonne et agréable résidence avec grand terrain, située dans l'îlet borné par Galvez, Miro, Douane et Bienville. Le terrain mesure 26 pieds 10 pouces et 7 lignes de face sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur.

Conditions—1/3 comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, 8 0/0 d'intérêt, clauses d'assurances, etc., etc.

Actes de vente aux frais de l'acheteur, pardevant O. Drouet notaire. 1s juin—21 22

PAR S. GUINAULT.

VACHES.

Par S. GUINAULT, Encanteur — Bureau Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI 20 juin 1878, il sera vendu à 11 heures du matin à Alger, à l'écurie de M. Lorio près du ferry du second district—

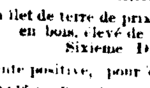

6 jolies vaches laitières dont 4 avec veaux.
4 jolies genisses et 4 jeunes bœufs
Conditions—Comptant
La vente se fera sans limites, les animaux viennent de l'habitation Orleans. 1s juin—

PAR C. E. GIRARDEY.

Une très agréable résidence, dans un quartier central du Deuxième District.

Un îlet de terre de prix, avec un cottage en bois, élevé de terre, dans le Sixième District.

Vente positive, pour opérer un partage.

Par C. E. GIRARDEY Encanteur Bureau No 51 coin du Camp.—Le SAMEDI 29 juin 1878, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'enchère publique du consentement des parties pour opérer une liquidation.

1 La belle maison en briques et à trois étages récemment bâtie, ayant une jolie véranda en fer, située dans un quartier central, désignée par le No 17 de la rue St Pierre, dans l'îlet compris entre les rues St. Pierre, Royale, Chartres et Ste Anne, avant salon, vestibule, cuisine et cabinet au premier, 4 chambres à chacun des autres étages. Entre de la maison est offerte de grandes agréments et n'est que pour bon. Sans taxes.

2 L'îlet de prix et dont la valeur augmente continuellement, situé dans un des plus beaux quartiers du Sixième District, compris entre les rues Prytania, Pitt, Cadiz et Jena. Il a 300 on 290 pieds à une bonne hauteur et il y a dessus un cottage en bois élevé de terre. Cette propriété est à un des chars de la rue St Charles et de l'Avenue Napoléon, en face des belles résidences de Mm J. G. Brown et de Dr Frederick.

Termes et conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant tous les clauses d'intérêt de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert des polices d'assurance et paiement par acquéreurs en outre du montant de l'adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles en 1878.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant le notaire que désignera l'encanteur.

La vente sera positive et sans réserve.
15juin—15 16 22 au 29

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR.

Maison double et en briques, dans le deuxième district, dans la rue Dauphine, entre les rues Ursulines et Hôpital.

Vente péremptoire, du consentement des parties.

Par HOEY MACON & O'CONNOR—Ncy, encanteurs. J. Hoey, Encanteur—Bureaux No 11 de la rue Carondelet.—Le SAMEDI 22 juin 1878, à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, il sera vendu à l'enchère publique

La résidence en briques, basse et double portant les Nos 267 et 269 de la rue Dauphine dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Hôpital et Ursulines. Le terrain a 36 pieds 2 pouces 6 lignes de face sur 63 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur. La maison a 4 chambres, 2 cabinets et galerie, une cuisine en briques et à étage, cuve, waterworks, gaz, etc. La rue est pavée en pierres carrées et le voisinage est des meilleurs.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, intérêt de 8 pour cent l'an de la date de la vente à parfait paiement, toutes les autres clauses habituelles de garantie et paiement par l'acquéreur, de toutes les taxes payables en 1878.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Mr. Amedée Ducatel, notaire.
15 juin—15, 15 21 22

Argent à prêter

Sur diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART,
Au No 43 de la rue Baronne,
MAURICE J. HART,
13 jan—1an Directeur

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine, Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Asthme, Plenrésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le pansement des plaies.

L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par P. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le **Bitter Eucalyptus**, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général BURKE & THOMPSON, No. 66 RUE TCHOUPITOULAS N. O.
19mai—1an

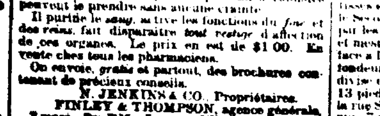

C'est un remède purement végétal, les personnes délicates aussi bien que les personnes robustes peuvent le prendre sans aucune crainte.

Il purifie le *sang*, active les fonctions du *foie* et des *reins*, fait disparaître *tout vestige* d'affection de ces organes. Le prix en est de $1.00. En vente chez tous les pharmaciens.

On envoie, gratis et partout, des brochures contenant de précieux conseils.

N. JENKINS & CO., Propriétaires.
FINLEY & THOMPSON, agence générale,
3 mars—3m DMarJ Nlle-Orléans, Lne.

J. VERGNOLE,

65............Rue Decatur............65

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. AUBA & CO., Cognac; de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

J. VERGNOLE,
9 déc—77—1an Propriétaire, N. Orléans

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO, successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de groceries et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.
30sept—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

POUR CAUSE DE DÉPART.

Magnifiques meubles de salon en bois de rose, recouverts en reps soie verte, et damas, presque neufs.

2 belles glaces françaises—meubles Victoria en bois de rose, avec armoires à glace, armoires en acajou, lits en acajou, lavabos en acajou, stores, galerie en noyer, psyché, etc., etc.

Par PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux, No. 46, rue Royale—VENDREDI le 21 juin, à 10 heures et demie il sera vendu au No 219 rue de l'Esplanade entre Robertson et Villeré, le contenu de la dite résidence se composant en partie des meubles ci-dessus mentionnés.

Conditions—Comptant. 20 juin—

MAGASIN DE GROCERIES DE FAMILLES, BUVETTE, INSTALLATIONS DE MAGASIN, LIQUEURS, VINS, ETC.

Succession de Henri Dennasiet.

Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, No 40,316.

Par PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, No 46 de la rue Royale—MARDI 25 juin 1878, à 10 heures très précises, il sera vendu, à l'enchère publique, à l'angle des rues Franklin et Gasquet, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable juge A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 12 juin 1878, pour le compte de la dite succession—

1. Un grand choix de groceries de familles, vins, liqueurs, etc.
2. Installations de magasin et installations de gaz;
3. Buvette et installations;
4. 15 paniers de Krug et autres Champagnes;
5. 14 caisses Vermouth et Schnapps;
6. 1200 bouteilles vin rouge;
7. 1000 gallons et bouteilles vieux Cognac, Madère, Sherry, Port et autres vins;
8. 15 barils Whisky, Genièvre, etc.

Conditions—Comptant. 19 juin—19,22,25

Propriétés de valeur, vacantes et améliorées, dans le Second District.

Résidence No 467 rue Dumaine, entre Rocheblave et Dorgenois.

Deux magnifiques terrains touchant les ci-dessus mentionnés.

Maison à deux locations, avec lucarnes (presque neuve) No 371 rue Dumaine, entre Galvez et Johnson.

Maison à deux locations, No 209 rue Roman, entre Hôpital et Ursulines.

Succession de Valentine Oechsner, No 40,014. Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Par PLACIDE J. SPEAR encanteur—Bureau, No. 46 de la rue Royale—SAMEDI 20 juillet 1878 il sera vendu à midi, à l'enchère publique, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET MARCHANDS, RUE ROYALE ENTRE CANAL ET DOUANE en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans en date du 10 juin 1878 pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites.

1 Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 1, îlet 16, borné par les rues Dumaine, St Philippe, Johnson et Galvez, d'après un plan déposé dans le bureau de Floyd, ancien arpenteur de cette ville, comme le plan No 142. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds. Acquis par le défunt de Conrad Davis par acte passé devant A. Ducatel, notaire de cette ville, le 7 novembre 1860. Les améliorations consistent en une maison double à deux étages couverte en ardoises, presque neuve, avant 2 chambres, deux etc. et porte le No 467 rue Dumaine.

2 Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville désigné par le No 5 dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Dorgenois et Roman, d'après un plan désigné par le No 5 dans l'étude de A. E. Bienvenu, notaire de cette ville, le dit lot mesurant 27 pieds 2 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 67 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, mesure américaine, acquis par le défunt de Hugh Bastan, par acte passé par devant A. E. Bienvenu, notaire, le 15 février 1859. Les améliorations consistent en une maison double couverte en ardoises, ayant deux chambres de chaque côté, cuisine avec deux chambres, citernes lieux, etc. et porte le No 209 rue Roman.

3 Deux certains lots de terre situés dans le Second District de cette ville désignés par les Nos 111 et 112 dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Rocheblave, Dumaine et Dorgenois, d'après un plan de C. A. de Armas en date du 7 avril 1852 dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, les dits lots mesurant, mesure américaine comme suit : Lot No 111 37 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 176 pieds 3 pouces et une demie ligne, sur la ligne parallèle à la rue Dorgenois, et 176 pieds 2 1/2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 112. Le lot No 112 mesure 37 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 176 pieds 2 lignes et 1/2 sur la ligne qui le sépare du lot No 111 et 175 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne du côté de la rue Rocheblave du lot No 111. Acquis par le défunt de François B. Conno, tuteur et enfants, par acte passé devant Jas. Dreyfous notaire le 29 juillet 1871.

4 Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 110 dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Rocheblave et Dorgenois, d'après un plan de C. A. de Armas en date du 7 avril 1852 dans l'étude de Joseph Cuvillier notaire, lot mesure, mesure américaine 29 pieds 9 pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 101 pieds 5 pouces 4 1/2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 109 et 101 pieds 5 pouces et 1/2 ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 111. Acquis par le défunt de Pierre V. Ducatel notaire le 11 mai [redacted] consistent en une [redacted] chambres, lucarnes [redacted] à la ... avec 4 chambres, [redacted] porte le No 467 rue Dumaine.

Termes et conditions—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des billets ou en partie. L'assurance des bâtisses par les acquéreurs qui sera faite par les parties intéressées, le transfert des polices et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs seront tenus d'assurer le paiement de toutes les taxes payables en 1879 en sus du montant de l'adjudication, et de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 juin—15,22,29—juil 6,13 20

Propriétés commerciales et résidences de valeur dans le Second District, encoignure St. Louis et Chartres; No 112 rue Chartres, entre St. Louis et Conti; No 26 rue St. Louis, entre Chartres et Decatur.

Succession de Pedro N. Paillet, No. 40,388.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Par PLACIDE J. SPEAR encanteur—Bureau: No 46, rue Royale — JEUDI 18 juillet, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, Juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1878, pour le compte de la susdite succession les propriétés ci-après décrites :—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, St. Louis, Decatur et Conti, formant l'encoignure Chartres et St. Louis et mesurant 36 pieds 4 pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur, entre lignes parallèles de 57 pieds 2 pouces, et désigné dans le croquis ci-annexé par la lettre A. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages dont le second étage est une résidence de ... et le premier une fabrique de tabac, occupé par MM. Glaudot & Levy's.

2 Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et Decatur et mesurant comme suit : 27 pieds 10 pouces de face à la rue de Chartres par une première profondeur de 57 pieds 2 pouces sur la ligne qui la divise de la propriété premièrement décrite; puis 13 pieds 10 pouces sur la ligne perpendiculaire à la rue St-Louis et parallèle à la rue de Chartres, puis 7 pieds 11 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres et parallèle à la rue St Louis, puis 3 pieds 4 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 3 pieds 7 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, puis 7 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 3 pieds 7 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, puis 3 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 64 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres. Le dit terrain étant désigné par la lettre B dans un croquis par C. A. de Armas, ingénieur civil, en date du 11 juin 1878. Les améliorations consistent en une maison en briques, à deux étages et le rez-de-chaussée étant occupé comme magasin et la partie d'en dessus comme résidence, portant le numéro municipal 112 de la rue de Chartres.

3 Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Chartres, Conti et Decatur, et touchant les propriétés premièrement et secondement décrites, et désigné par la lettre C, d'après le croquis déjà mentionné et ayant les dimensions suivantes : 26 pieds 8 pouces de face à la rue St Louis, 50 pieds 5 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue St. Louis, et touchant les lots A et B, puis 7 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue St. Louis, puis 3 pieds 4 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 3 pieds ... pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 7 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 3 pieds sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 3 pieds 6 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 21 pieds 6 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 14 pieds sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 2 pieds 9 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 50 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue et faisant face sur un passage de 5 pieds 7 pouces de large, laquelle propriété a l'usage du susdit passage et la moitié d'un [redacted] à la dite allée dans les étages [redacted] construites sur le dit lot, et la [redacted]

Le tout d'après le croquis [redacted] améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages portant le numéro municipal 26 de la rue St-Louis. Les dits lots de terre ont été acquis par le défunt Pedro Noël Paillet de la manière suivante. La moitié indivise des lots premièrement et secondement décrits a été reçue et prise par lui comme sa part dans le partage fait entre lui et ses co-héritiers, par acte passé devant L. T. Caire, notaire, le 22 octobre 1840, et l'autre moitié indivise a été héritée par lui de sa sœur Mlle Mariette Paillet, d'après son dernier testament enregistré dans la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, au numéro 20,595, et la propriété troisièmement décrite a été héritée par lui de sa sœur Mlle Joséphine Paillet, d'après son dernier testament enregistré dans l'ancienne cour d'épreuves de cette ville, le 9 du mois d'octobre 1841, et enregistré dans le livre des testaments No 6, fol. 304.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues en 1879 en sus du prix de l'adjudication et seront mis en possession le 31 juillet 1878. Acte de vente pardevant Alexis J. Villeré Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 Juin—14, 21 28, 5 juillet, 12, 19.

L'ABEILLE

COMPA

Lloyd de

HOMŒ

BŒRICK

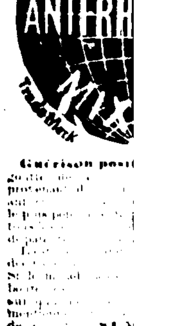

FEUI

DO